AR Prefecture
024-200040400-20230530-2023_105-DE
Reçu le 07/06/2023

2023/ 105 du 30 mai 2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 30 mai 2023, le conseil Communautaire s'est réuni au restaurant d'application de la MFR de Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 23 mai 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye - Régis Defraye – Patrick Iachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Jean-Claude Desport
Titulaires absents	17	Bernadette Bazinet – Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Jean-Marcel Beau – Joël Constant – Clément Lemercier – Nicolas Platon – Catherine Esculier – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	11	Lisa Boyer à Jean-Claude Desport Michel Desmoulin à Murielle Cassier Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Paretour Joël Constant à Bruno Limerat Clément Lemercier à Ludovic Gillaizeau Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Catherine Esculier à Christine Laurent Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Julie Bordet

AR Prefecture
024-200040400-20230530-2023_105-DE
Reçu le 07/06/2023

DELIBERATION N° 2023 / 105: (Code Nomenclature /411)
DATE : 30 MAI 2023
RAPPORTEUR : Yves Mahaud
OBJET : Création de deux postes en apprentissage au sein de l'Office du Tourisme Intercommunal à partir du 2 octobre 2023 pour une durée de 12 mois pouvant aller jusqu'à 24 mois.

Monsieur le Président expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code du travail,
VU la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,
VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,
CONSIDERANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;
CONSIDERANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Afin de remplacer un agent de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) suite à un départ en retraite effectif au 1er novembre, il est proposé la création de deux postes en apprentissage de niveau licence ou supérieur, sur une durée de 12 mois pouvant aller jusqu'à 24 mois en fonction du niveau d'étude du jeune recruté (contrat 35h). Aussi, pour s'inscrire dans les calendriers universitaires, il est proposé une prise de poste au 2 octobre 2023.

Il s'agit ainsi de recruter :

- 1 chargé(e) de mission communication qui viendrait renforcer l'équipe lors du lancement de la plateforme de positionnement de la nouvelle marque et le déploiement du plan de communication de l'OTI. Pour ce poste, le rattachement hiérarchique direct serait avec le DGS ;

- 1 chargé(e) de mission hébergement pour la gestion administrative et financière du Village de gîtes de Beauclair, l'appui sur la gestion de la taxe de séjour, l'accompagnement des prestataires sur la montée en gamme des hébergements (classement, label, etc..) et l'accueil du public.

Une prise en charge auprès du CNFPT sera sollicitée, après la nécessaire sélection des candidats.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser la création des deux postes et la publication des deux offres d'emplois étant précisé que les candidats seront informés que les postes ne devraient pas être pérennisés.

AR Prefecture
024-200040400-20230530-2023_105-DE
Reçu le 07/06/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE le recours aux contrats d'apprentissage,

DECIDE de conclure à compter du 2 octobre 2023, 2 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant,

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Office de Tourisme	2	Licence ou supérieur	12 mois pouvant aller jusqu'à 24 mois

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dispositif.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 53
Votes contre :0
Abstentions : 0

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet
Signé électroniquement le 05/06/2023 à 17:17
par Didier BAZINET

La secrétaire de séance du 30 mai 2023
Murielle Cassier

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBÉRAC

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 05/06/2023 17:17:13